

Date de la convocation 03/04/2024	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS, Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS Excusé(e)s : Carine MARTIN Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
Date d'affichage 03/04/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 12 Votants : 14	

Objet: affectation du résultat de fonctionnement budget assainissement Roussennac - DE_20240411_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 29 806.42

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	22 610.57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	16 743.69
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	7 195.85
Résultat cumulé au 31/12/2023	29 806.42
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	29 806.42
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	19 806.42
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

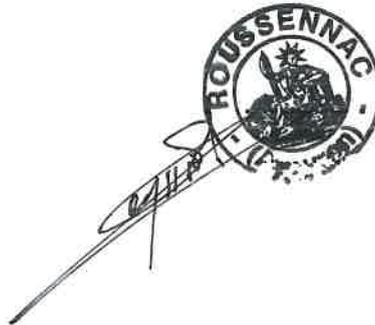
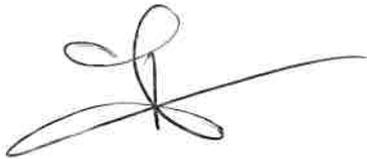
Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
le 12 avril 2024
et publication ou notification
le 12 avril 2024

Roussennac, le 12 avril 2024.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
012-211202064-20240411-DE_20240411_002-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC
☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr